

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 08.03.2021	Heure	Numéro 21.143	Département(s) DSRS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Santé		Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 20.030
Titre : État des lieux sur l'accès aux soins dentaires de base		
Contenu : Nous demandons au Conseil d'État, dans le cadre du rapport d'information prévu par la loi de santé, de dresser un état des lieux sur les besoins en matière de santé bucco-dentaire dans le canton de Neuchâtel, en particulier en ce qui concerne l'accès aux soins dentaires de base pour les personnes en situation précaire et n'émargeant pas à l'aide sociale ou aux prestations complémentaires. En outre, nous demandons au Conseil d'État d'étudier les mesures existant dans d'autres cantons pour lutter contre le renoncement aux soins dentaires de base au sein de cette catégorie de la population. Finalement, nous demandons au Conseil d'État d'étudier les voies par lesquelles de telles mesures pourraient être mises en place dans notre canton et de proposer des modalités de mise en œuvre.		
Développement : Le renoncement aux soins dentaires de base a des effets colossaux en termes de santé publique. Il est malheureusement une réalité dans notre société, où de nombreuses personnes ne sont pas en mesure de faire face à ces dépenses. Les personnes en situation de précarité mais dont les revenus ne permettent pas de faire appel aux prestations sociales, ou qui n'y ont pas recours, sont particulièrement concernées par cette problématique. Or, il existe relativement peu d'informations sur ces situations dans le canton de Neuchâtel, ce qui serait nécessaire pour y faire face de manière efficace. Certaines collectivités publiques ont développé des dispositifs pour élargir l'accès aux soins dentaires de base à toute la population. Ainsi, la Fondation Point d'Eau à Lausanne bénéficie d'un soutien public et peut ainsi proposer des consultations à des prix fortement réduits. Pour s'inspirer de ce type de solutions mises en place avec succès, une connaissance plus détaillée de ce qui existe déjà ailleurs est indispensable. Au vu du contexte et à la lumière de ces informations, il sera possible d'identifier plus clairement les besoins en la matière dans notre canton et les solutions potentielles pour y faire face. Cela pourrait passer par exemple par un soutien accru aux structures déjà existantes (telles que le Réseau Santé Migration et le Dispensaire des rues, qui sont cités dans le rapport du Conseil d'État 20.030) ou par le développement de nouvelles prestations ciblées.		
Demande d'urgence : NON		

Auteur ou premier signataire : Florence Nater, présidente de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :